

Vos alertes au CSE du 17/02/26: des réponses, mais encore des zones floues.



LABORATOIRE

PSM EN PANNE DEPUIS
NOVEMBRE



PSM (poste de sécurité microbiologique) est hors service depuis le 10 novembre 2025 pour analyses PCR/BK
Organisation dégradée sans procédure écrite ni validation formalisée.
Sécurité réellement garantie ?

Direction :

PSM classe II conforme.
Deux postes équivalents.
Contrôles annuels conformes. Pas de modification de procédure.

À retenir :

- ➔ Aucun calendrier de remplacement communiqué.
- ➔ Pas de procédure dégradée formalisée annoncée.

MONGES

TROUBLES PSYCHIATRIQUES
LOURDS

Hausse des résidents avec troubles lourds. Épuisement des équipes, notamment de nuit. Renforts pérennes ?

Direction :

Renfort temporaire de jour (poste J2S).
Formations 2026–2027.
Dispositifs d'accompagnement existants.

À retenir :

- ➔ Pas d'augmentation d'effectif structurelle annoncée.
- ➔ Réponse centrée sur formation, pas sur moyens humains.



ARRÊT MALADIE EN COURS DE JOURNÉE

FIN DE LA DOUBLE SANCTION
(AVANCÉE IMPORTANTE)



Des agents signalent que lorsqu'un arrêt maladie est prescrit après la prise de poste :

- les heures réellement travaillées sont "écrasées" dans le logiciel,
 - la journée est comptabilisée en arrêt,
 - et un jour de carence est malgré tout appliqué.
- ➔ Cela constitue une double pénalisation : perte d'heures effectuées + application de la carence.
- Nous avons rappelé :
- la circulaire ministérielle du 15 février 2018,
 - la jurisprudence CAA Paris (12 décembre 2022) :
 - une journée partiellement travaillée ne peut pas être considérée comme jour de carence.

Direction :

- Une journée commencée doit être considérée comme totalement travaillée.
- La DRH indique ne pas avoir été saisie officiellement.
- Un rappel institutionnel pourra être effectué si nécessaire.

À retenir :

- ➔ Engagement clair de la Direction : une journée débutée est due.
- ➔ La carence ne peut pas s'appliquer sur une journée déjà travaillée.
- ➔ Les heures effectuées doivent être comptabilisées.

QVT

DÉLAI D'AJUSTEMENT DES
PLANNINGS



La CGT a alerté sur la réduction du délai d'ajustement des plannings à une semaine.

Un délai aussi court fragilise l'organisation personnelle des agents, augmente la pression et multiplie les modifications de dernière minute.

La qualité de vie au travail suppose un délai raisonnable permettant anticipation, concertation et stabilité.

Nous demandons le retour à un délai de 2 semaines après diffusion du planning provisoire, comme précédemment.

Direction :

Indique qu'il n'y a pas eu de réduction du délai de demande de modification des plannings.

À retenir :

- ➔ Désaccord entre la position institutionnelle et le constat porté par la CGT.
- ➔ La question de la stabilité des plannings reste ouverte.

MONGES

SÉCURITÉ PORTAILS DE NUIT



La CGT a alerté sur le fait que, lors de la fermeture des portails par l'équipe de nuit, un ou deux services peuvent se retrouver temporairement sans présence dédiée, pendant environ dix minutes.

Nous demandons si l'organisation actuelle garantit pleinement la continuité de la surveillance et la sécurité des résidents comme des agents durant cette opération.

Direction :

La sécurisation du site est encadrée par le mode opératoire QUAL-MOP-1123, élaboré en 2024 avec l'encadrement.
La surveillance est organisée entre les différentes unités (SMR / USLD).

À retenir :

- ➔ La Direction considère que la procédure existante encadre déjà la situation.
- ➔ Aucune modification de l'organisation actuelle n'est annoncée.

Vos alertes au CSE du 17/02/26: des réponses, mais encore des zones floues.



CONTACT



Du lundi au vendredi
de 08h à 16h00



Au 3ème, bureau
CGT



05.63.71.64.82
16482 // 36482



cgtchiccastresma
zamet@gmail.com



MONGES

PORTAIL DÉFECTUEUX DEPUIS PLUSIEURS MOIS



Direction :

La dernière intervention concernait le portail du parking principal. Aucune demande COSWIN n'avait été enregistrée pour le portillon signalé. Le signalement est désormais pris en compte et une intervention des services techniques est prévue. Un contrôle global des portails sera réalisé. Un projet de modernisation complète des accès a été étudié (166 K€ TTC).

À retenir :

- ➔ Pas de date précise de réparation annoncée.
- ➔ Le projet à 166 K€ concerne une modernisation globale, pas la résolution immédiate.

PÔLE MÉDECINE

RÉPÉTITEURS DE SONNETTE

Des répéteurs de sonnette ont été installés au 2^e étage (pôle chirurgie), améliorant la visibilité des appels patients et l'organisation du travail. Le 1^{er} étage (pôle médecine) ne bénéficie pas de ce dispositif, alors que les équipes expriment le même besoin.

Direction :

Le système prévoit déjà un renvoi des appels en salle de soins, sur voyants de circulation et sur DECT. Pour le pôle médecine, un investissement de 20 000 à 25 000 € est nécessaire, auquel s'ajoutent des travaux internes. La demande pourra être soumise aux arbitrages budgétaires.



USLD MONGES / AUSSILLON

FORMATIONS VIOLENCES



Face à plusieurs incidents graves signalés ces derniers mois (agression entre résidents, menaces, dégradations), la CGT a demandé des formations prioritaires pour les agents des USLD Monges et Aussillon, notamment sur la gestion des troubles du comportement et des situations violentes.

Direction :

Bilan des formations réalisées entre 2022 et 2026. Au total, 82 formations ont été réalisées sur les deux sites (agressivité, humanitude, troubles psychiatriques, protection des agents, Alzheimer...).

À retenir :

- ➔ La Direction met en avant un volume important de formations déjà réalisées.

VSI

BUDGET ANIMATION

Le budget animation est mutualisé entre animation, PASA, accueil de jour et unité fermée. La CGT demande s'il est possible de prévoir une répartition anticipée avec enveloppes dédiées par secteur.

Direction :

L'enveloppe animation a été augmentée en 2023. Elle est répartie de manière équitable entre les sites, proportionnellement au nombre de places. Les services sont invités à mutualiser les moyens existants. Un stock important de matériel est disponible.

À retenir :

- ➔ La répartition reste mutualisée et proportionnelle aux places.
- ➔ Aucune enveloppe sectorisée n'est prévue à ce stade.



EN RÉSUMÉ

➔ Lors de ce CSE, la Direction s'est majoritairement appuyée sur les procédures et organisations existantes pour répondre aux alertes CGT.

➔ Peu de modifications concrètes ou immédiates ont été annoncées.

Sur les conditions de travail, notamment aux Monges face aux troubles psychiatriques lourds, la réponse repose principalement sur la formation et les dispositifs d'accompagnement, sans annonce de renfort structurel d'effectifs.

➔ Les demandes d'amélioration matérielle ou de sécurisation (répéteurs, portails...) sont reconnues mais renvoyées à d'éventuels arbitrages budgétaires, sans calendrier précis.

➔ Un point d'avancée : la Direction confirme qu'une journée commencée avant un arrêt maladie doit être considérée comme travaillée, ce qui clarifie les droits des agents.